

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE PROXIMITÉ du 04 octobre 2023



Chantal EYMÉOUD, Maire d'Embrun remercie les habitants des quartiers qui sont venus à la rencontre des élus

Vous avez des propositions pour votre quartier ou la commune d'Embrun ?

*Ecrivez à : Madame le Maire - Hôtel de Ville - BP 97
05208 Embrun Cedex*

QUARTIERS

LA CLAPIERE – SOUS LE ROC

LA ROBeyERE – COTE CHAMOIS

**REQUETES ET SUGGESTIONS DES RIVERAINS PRESENTS
REPONSES DU MAIRE ET DE SON EQUIPE MUNICIPALE**

DEMANDES COMMUNES AUX QUARTIERS

Les habitants se plaignent de la présence de nombreuses déjections canines ainsi que de chiens errants :

Madame le maire rappelle que les déjections canines sont interdites sur l'ensemble du territoire et que leur ramassage est obligatoire.

Un arrêté a également été pris interdisant la divagation des chiens. En présence de chiens non accompagnés il ne faut pas hésiter à appeler la Police Municipale afin qu'elle puisse se déplacer.

Les moloks ont une très mauvaise odeur. Peut-on désinfecter plus régulièrement ?

Le Smictom organise 2 campagnes de nettoyage par an. Une au printemps, et une à l'automne. Un camion est alors équipé d'une station de lavage et fait la tournée des équipements. Mais le calendrier est souvent chamboulé en cas de pannes mécaniques sur la flotte de camions, ou par effectif réduit du personnel. La priorité est alors donnée à la collecte. La sortie de l'été est la période la plus odorante, car les moloks ont subi le fort remplissage de la période estivale, et les camions ont tourné à plein régime tous les jours. Le nettoyage commence donc en septembre.

Il faut savoir aussi que le CTM nettoie régulièrement les abords.

Pour votre information, nous allons bientôt collecter les bio-déchets d'ici 2024 (c'est une obligation légale), pour en faire du compost. Des bacs collectifs seront installés dans votre quartier, nous vous consulterons pour l'emplacement.

Les habitants s'interrogent sur l'augmentation de la taxe foncière qui a été importante

L'augmentation est principalement associée à une augmentation des bases de l'Etat. La ville a, quant à elle, augmenté sa part de 5 %. Madame le maire rappelle que la dernière augmentation date de plus de 7 ans et qu'aucune autre augmentation ne sera faite dans les années à venir.

Les investissements réalisés et les services proposés sur la commune (navette, pumtrack, aire de fitness, ...) impliquent que le taux soit réévalué.

Il est précisé que le Conseil Municipal a récemment voté l'augmentation de la taxe d'habitation à destination des logements secondaires. En effet cette différenciation est rendue possible suite au classement en zone tendue de la ville d'Embrun.

Globalement l'ensemble des habitants des quartiers font état d'une vitesse excessive des véhicules qui ne respectent pas les limitations.

Nous avons conscience de ces incivilités et tentons de réfléchir à la mise en place de différents dispositifs selon les lieux, car tous ne peuvent convenir selon l'environnement.

Chaque secteur sera étudié au cas par cas et divers aménagements pourront être proposés :

- chicanes amovibles en bois pour permettre leur test dans un 1^{er} temps avant validation et leur retrait en période hivernale pour le déneigement,
- marquage au sol pour les zones limitées à 30 km/h,

- panneaux pédagogiques,
- panneaux clignotants,
- mise en place de passages piétons,
- plateaux traversants, mais qui génèrent souvent une gêne sonore pour l'habitation la plus proche,
- feu récompense en présence de longues lignes droites et en l'absence d'intersections ou de passages piétons.

Eclairage public.

Soucieuse de faire des économies à la suite de l'augmentation du coût de l'énergie la ville souhaite développer à l'ensemble des quartiers l'extinction nocturne. En zone rurale, éloignée du centre-ville, cette extinction aura lieu entre 22h30 et 06h00.

Pour les secteurs proches du centre-ville il pourra être retenu une extinction à partir de 23h30 pour faciliter la remonté des personnes souhaitant profiter le soir des restaurants ou du cinéma.

LA CLAPIERE / SOUS LE ROC

CIRCULATION / SECURITE

Sur l'avenue de la Clapière :

- 2 peupliers gênent la visibilité et mériteraient d'être coupés.
- La visibilité est extrêmement mauvaise face à la traverse de l'Araignée et un miroir permettrait d'améliorer sensiblement la situation.
La route étant une départementale nous interrogerons le conseil départemental pour obtenir leur autorisation et leur analyse de la situation.
- Le trottoir le long de l'avenue de la Clapière est en très mauvais état. Les cyclistes disposent d'une bande en enrobé et les piétons font face à de nombreux trous.
Le CTM interviendra pour reboucher les trous en formation.

Impasse des Merisiers :

- Serait-il possible de boucher les trous et de désherber les bords de voie.
Le CTM interviendra.
- Des branches sont prises dans les câbles Télécom et risquent de les casser en cas de rafales.
Le CTM interviendra pour les couper.

Les câbles Orange sont tombés sur le dernier mât de l'impasse des Merisiers.

Les services techniques feront une déclaration de dommage sur la plateforme collectivité.

L'été et durant les manifestations du plan d'eau de nombreux vans et camping-cars stationnent constamment devant le camping et utilisent les sanitaires sans autorisation.

La ville va prendre contact avec les organisateurs pour les inciter à encadrer le stationnement de ces véhicules durant leurs manifestations. Aujourd'hui seul l'Outdoormix propose cet encadrement qui a su faire ses preuves au fil des années.

La rue de la descente du LEP est en très mauvais état et nécessiterait d'être reprise.

Actuellement la Région réalise une étude depuis le rond-point de Weldom jusqu'aux parkings privés du LEP pour réfléchir à la mise en sécurité des piétons et l'amélioration du stationnement. Le scénario d'aménagement n'a pour l'heure pas été retenu.

Lors des manifestations sportives, est-il possible de ne mettre en place les barrières situées à proximité de la passerelle qu'au dernier moment. En effet cette année 2 passerelles ont fini dans la Durance.

Ce sont les organisateurs qui installent les barrières mises à disposition par le CTM. La demande leur sera faite l'année prochaine.

Serait-il possible de remettre en place le panneau « Durance » juste avant le franchissement du pont de la Clapière. En effet toutes les rivières de France sont indiquées sauf ici, alors qu'il s'agit du dernier tronçon naturel du cours d'eau.

Le panneau sera remis en place.

MOBILITE DOUCE

Les habitants félicitent la ville pour l'ensemble des aménagements proposés aux vélos. Toutefois la Promenade de la Digue reste en très mauvais état.

Madame le maire rappelle que la promenade de la Digue est départementale et que le service GEMAPI de la CCPS a mandaté une étude sur l'état sanitaire et structurel de la digue. Suite aux conclusions de cette étude la ville demandera au département la réalisation des travaux de remise en état.

Le trottoir situé à l'arrêt de bus à l'opposé de Weldom est trop haut et empêche les portes du bus de s'ouvrir. De ce fait le véhicule est obligé de s'arrêter en retrait.

L'information sera transmise au département avec une demande d'intervention.

PLAN D'EAU

- Il serait bien d'interdire la digue du bord du plan d'eau aux chevaux qui salissent.
- Sur la partie sud du plan d'eau il serait intéressant de faire passer les vélos en contrebas sur le chemin existant pour éviter les interactions avec les piétons.
- Est-il possible d'ajouter un panneau chiens interdits au niveau de la plage du CNA... le panneau n'interdit que les déjections canines et certains propriétaires jouent sur les mots pour considérer que la présence des chiens ne l'est pas.

Ces propositions seront étudiées par les services et les élus.

COLLECTE DES DECHETS

Les bennes à déchets verts sont positionnées fin octobre. Serait-il possible de les mettre en novembre car les arbres sont encore en fleur.

Le CTM décalera les périodes l'année prochaine.

ECLAIRAGE PUBLIC

Dans la rue de la Durance un candélabre s'éteint et s'allume constamment.

Les électriciens du CTM interviendront pour réparer le luminaire.

LA ROBeyERE – COTE CHAMOIS

COLLECTE DES DECHETS

Les bennes à déchets verts sont positionnées trop tardivement au printemps il serait préférable de les avoir en avril.

Le CTM décalera les périodes l'année prochaine en l'avançant d'une quinzaine de jours.

ADRESSAGE

Les livreurs de la rue de la Robeyère ont du mal à trouver les numéros 8 à 13.

Le CTM installera un petit panneau fléchant les numéros situés au fond de cette impasse.

TRAVAUX DE LA VILLE

Les habitants remercient le CTM pour la réalisation des travaux devant la Copro La Durance.

Suite à un cambriolage ils souhaitent savoir si la vidéosurveillance sera amenée au droit de la copropriété

La vidéosurveillance n'est présente qu'au rond-point du pied de ville et en centre-ville. Le déploiement ne peut se faire sur l'ensemble du territoire, seuls les axes principaux sont couverts.

La Copro peut toutefois s'équiper d'un système privé.

Une propriétaire souhaite être prévenue lors des campagnes d'égavage car les camions abîment parfois les haies.

Il est impossible de prévenir chaque particulier. Il est demandé aux propriétaires de tailler leurs haies le plus en retrait de la voie, pour assurer la meilleure visibilité aux conducteurs.

Le mur de soutènement de la route semble présenter quelques faiblesses et quelques pierres sont tombées.

Après visite du mur ce dernier reste en très bon état et ne présente aucun désordre. Le CTM interviendra pour reprendre quelques jointements au droit du numéro 3.

Les habitants souhaitent que l'espace public soit débarrassé des galets et que de la clapicette soit mise en place pour permettre d'y jouer aux boules l'été.

Le CTM interviendra pour modifier le revêtement de cet espace.

Un habitant précise que la fibre est enroulée le long d'un poteau bois le long du Chaffal (4ème mât après les jardins).

L'information sera transmise au concessionnaire pour une intervention.

CIRCULATION / SECURITE

Le Chemin Cote Chamois est en très mauvais état et très dangereux pour les piétons. Par ailleurs plusieurs grilles claquent et font beaucoup de bruit.

La largeur de la voie rend impossible la création d'un trottoir sécurisé. Les travaux de voirie seront étudiés l'année prochaine et réalisés en fonction des priorités. Le CTM interviendra pour combler les trous trop importants et mettre en place des caoutchoucs sur les plaques mal scellées.

L'exutoire du canal provoque à l'aval de la route sa dégradation suite aux infiltrations.

Le CTM programmera une intervention pour reprendre et conforter la chaussée à cet endroit.

Au niveau du virage de la rue de l'Eterlou est-il possible de mettre en place une interdiction de stationner pour permettre aux véhicules de manœuvrer convenablement.

Le CTM marquera cette place.

A la sortie de Côte Chamois les barrières en bois empêchent de voir les véhicules arrivant depuis le bas.

Le CTM regardera ce qui est possible de faire mais le vide présent derrière ne permet pas de les supprimer totalement.

ECLAIRAGE PUBLIC

Rue Cote chamois un lampadaire est éteint, est-ce que la ville effectue des tournées nocturnes pour vérifier leur état de fonctionnement ?

La ville dispose d'une application « Websenso » permettant aux habitants de faire remonter les défauts relevés sur le domaine public. Ainsi il est important que ces petites pannes soient signalées pour nous permettre d'intervenir dans les meilleurs délais.

ENVIRONNEMENT

La plante dite « Renouée du Japon » est très présente le long de la descente du Chaffal. Est-ce que la ville intervient ?

Les campagnes sont en cours et sont pilotées par l'Etat et non par les services municipaux.

Sous le Roc le panneau Natura 2000 est cassé au niveau du petit pont.

Le CTM interviendra pour le remettre en place.

DENEIGEMENT

Rue de l'Eterlou, chaque hiver le déneigement s'arrête devant le n°7, il faut que le camion déneige jusqu'au fond de l'impasse.

L'information sera transmise aux agents intervenants sur ce secteur et la neige sera poussée au fond de l'impasse, toutefois la manœuvre ne sera rendue possible qu'en l'absence de véhicules stationnés trop près car aucun risque d'endommagement ne sera pris.

SALUBRITE

La copro du Clot du Moulin se plaint de remontée de mauvaises odeurs jusque dans les propriétés.

L'information sera transmise au service assainissement de la CCSP pour qu'ils puissent intervenir.

Madame le Maire et ses équipes remercient les habitants pour leur présence.